



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 10 novembre 2016 Procès-verbal n° 257

Présent-e-s : M. Cyril Baudin (président)
M. Pascal Dethiollaz (vice-président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

Mme Magali Besse Giorgi
M. Nicolas Binet
Mme Marozia Carmona Fischer
M. Daniel Fuchs
M. Philippe Gillabert
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
M. Olivier Matthey-Jonais
Mme Zita Minasso-Rota
Mme Cécilia Schäfer
M. Philippe Tièche

Absent : M. Sylvain Fuser

Exécutif : M. René Riem, maire
Mme Annick Maison, adjointe
Mme Maria Scheibler, adjointe

Verbaliste : Mme Céline Fournier

Ordre du jour

1. Approbation du PV n°256 de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Rapport de commission
 - Plénière du 3 novembre 2016 (introduit à l'ordre du jour durant la séance)
5. Projets de délibération et rapport de commission lié
 - Rapport de la commission des finances du 17 octobre 2016
 - Proposition du maire relative au budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
 - Proposition du maire relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
6. Questions
7. Divers

Questions du public

Le Président ouvre la séance.

1. Approbation du PV n° 256 de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2016

Page 3, point 5, milieu de paragraphe : il convient de lire ici « M. Dethiollaz croit que les points d'eau ne font pas partie du budget des pompiers ».

Le PV n°256 de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2016, sous réserve de la modification précitée, est adopté à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

- Courrier de l'Université de Genève concernant une formation continue en vue de l'obtention d'un Certificat d'études avancées (CAS) en management de l'énergie
Le Président tient les documents y afférents à disposition des personnes intéressées.
- Courrier de M. Patrick Fischler concernant les gravières d'Avusy. Ce point sera repris en « Divers ».
- Invitation pour la soirée de restitution du projet Burkina Faso à la Maison des Associations, ce soir (10 novembre 2016) à 19h00. **Le Président** tient cette invitation à disposition des personnes intéressées.
- Suite à la Commission Inter-Champagne, le Bureau devait adresser une lettre aux 6 Conseils municipaux des Communes de la Champagne. Ce courrier a été envoyé tout dernièrement et le Bureau reste dans l'attente de retours (positifs ou négatifs).
- Souper communal de vendredi soir dernier. **Le Président** donne lecture d'une lettre de la famille Moret, qui remercie la Commune pour le souper de vendredi (soirée conviviale et locale à laquelle elle a du plaisir à participer) ainsi que pour tout le travail accompli et souhaite à tout le monde une jolie fin d'année.
- **Le Président** rappelle que les 300 ans du Temple d'Avusy ont lieu ce weekend.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Mme Maison :

- Abattage d'un arbre : à la demande de la Direction générale de l'agriculture et de la nature, la Mairie doit faire abattre le chêne situé dans la cour de la Ferme Brand car il présente un danger considéré comme important pour la sécurité. Une demande est en cours, conformément à la procédure.
- Film « Demain » : pour faire suite à la demande du Conseil municipal, la projection du film « Demain » aura finalement lieu le dimanche 20 novembre à 17h00 au Centre communal d'Athenaz, avec la participation de M. René Longet, Président de la Fédération genevoise de coopération pour animer un éventuel débat. Les communes participant à cette opération sont : Avully, Avusy, Chancy, Laconnex et Soral. Le coût sera d'environ Fr. 5'000 pour les 5 communes.
- Collecteur au chemin du Martinet : les SIG ont informé la Mairie que leurs travaux de construction du collecteur primaire au chemin du Martinet devraient finalement s'achever au mois de juillet 2017 et non au mois de mars comme initialement annoncé. Afin de prévenir tous problèmes, les SIG ont en effet pris le parti de repousser le démarrage des travaux de creuse du micro-tunnelier après les Fêtes de fin d'année. En effet, ces travaux doivent impérativement s'effectuer d'un seul tenant et les SIG n'étaient pas certains de pouvoir les terminer avant la fin de cette année. Les travaux de démolition de la STEP et la renaturation du site suivront dans la foulée. Par ailleurs, et pour répondre à certaines inquiétudes quant à l'accès aux parcelles pour les travaux agricoles du printemps, la commune a demandé au maître d'ouvrage de bien vouloir prendre contact avec les différents exploitants.
Bien qu'il n'habite pas le chemin du Martinet, **M. Fuchs** se sent obligé (M. Mayer ne faisant plus partie du CM) de se faire le porte-parole des habitants d'Epeisses pour relever qu'il est insupportable que les SIG trainent pareillement pour réaliser ces travaux. La creuse du tunnelier n'engendre aucune difficulté pour le trafic, au contraire du collecteur entre Epeisses et le bas du chemin du Martinet. Ce collecteur étant déjà très avancé, les SIG pourraient être invités à faire un effort, au moins pour rétablir la circulation dans le chemin du Martinet. M. Fuchs demande que la Mairie écrive aux SIG dans ce sens-là. **Mme Maison** précise que le timing relatif aux travaux sur la route ne sera pas impacté pas les travaux du tunnelier. Ces travaux sont dirigés par les SIG. Le chemin est toutefois communal, rappelle **M. Fuchs**. La Commune, qui paie pour la réfection de l'enrobé, est donc habilitée à formuler des exigences.
- Conduite d'eau : les travaux de fouille au chemin des Meurons, devant l'école, qui devaient être effectués durant les vacances scolaires d'octobre, à la demande de la commune, n'ont pas pu être réalisés du fait des très fortes pluies qui se sont abattues. Vu l'impact de ces travaux (ouverture de quasiment toute la chaussée devant l'école), il a été décidé (pour

des motifs sécuritaires) de repousser cette intervention lors des prochaines vacances scolaires (hors présence des enfants), soit au mieux durant celles de février, si la météo le permet.

M. Dethiollaz demande si les enfants ne pourraient pas accéder par l'autre côté de l'école durant les 2-3 jours de travaux, en engageant des personnes en suffisance pour garantir la sécurité (traversée de la route). **Mme Maison** répond qu'elle a bien pesé les avantages et inconvénients avant de prendre la décision de repousser la fin des travaux. Elle a pour finir tranché dans le sens de la sécurité, d'une part parce que cela représente un risque réel mais de plus, elle sait le sujet de la sécurité aux abords de l'école particulièrement sensible. Pour éviter les remarques des enseignants et des parents d'élèves, mieux vaut entreprendre ces travaux quand les enfants ne seront pas là.

Mme Scheibler :

- Cap Emploi : les 5 ans de Cap Emploi ont été fêtés lundi dernier, en présence de M. Poggia. Le dispositif enregistre 90% de réussite, soit autant de jeunes qui peuvent être recasés avant d'être en rupture et de se retrouver au chômage ou en charge du service social.

M. Riem :

- Pas de communication

4. Rapport de commission (point rajouté à l'ordre du jour)

- Plénière du 3 novembre 2016

A la demande de **M. Fuchs** (au point 6. Questions) le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de traiter du rapport de la commission plénière du 3 novembre.

Le Président dresse un bref état de situation : le PLQ « Courtil Parc » a été retravaillé par le Bureau d'architectes Brodbeck et Roulet. Depuis les images du PDQ, le périmètre enregistre une densification plus importante (de 0.6 à 0.8). Des contraintes nouvelles ont par ailleurs été intégrées. Au vu de la présentation proposée ainsi que des explications fournies sur ce projet, la commission propose au Conseil municipal de soutenir cette nouvelle version de PLQ Courtil-Parc. **Mme Carmona Fischer** a évoqué, en commission plénière, le fait que le Canton souhaitait traiter les 3 PLQ en même temps (cf. PV du dernier Conseil municipal). Les architectes ont affirmé qu'il n'y avait aucune raison que ces 3 PLQ (dont le niveau d'avancement n'est pas le même) soient traités en même temps et que chacun d'eux pouvait aller de l'avant, indépendamment des autres. La Commune peut-elle s'opposer aux souhaits du Canton, pour éviter de faire trainer les PLQ qui sont en avance par rapport aux autres ? **Mme Scheibler** précise que l'Office de l'Urbanisme souhaite traiter les 3 PLQ en même temps, pour ainsi bénéficier d'une vision globale et réduire le risque d'oppositions, mais cela ne freine rien du tout. Rien n'empêche un PLQ de partir avant les autres. **M. Cosandey** souligne que les PLQ ne sont pas exactement calés les uns avec les autres (stade plus ou moins avancé de travail) mais tous doivent, dans l'état actuel des choses, passer ou repasser devant la commission de l'urbanisme. Deux des PLQ ont été déjà été soumis à ladite commission, qui a demandé des modifications. L'idée consisterait à aller représenter, au moins ces 2 PLQ. Le 3^{ème} sera probablement présenté en même temps (mais sans certitude à ce jour). Dès demain, M. Cosandey contactera M. Gauthy (Office de l'urbanisme) pour lui demander d'agender ces objets pour une prochaine commission de l'urbanisme. **M. Tièche** déduit de ce qui vient d'être dit que le refus d'un PLQ n'empêcherait pas les autres d'avancer. C'est d'ailleurs, ajoute **M. Cosandey**, la raison pour laquelle il avait été décidé de renoncer au grand PLQ, au profit de 3 PLQ différents, pour que l'un ne soit pas ralenti par les autres. Il indique enfin que l'un des PLQ a fait l'objet d'une grande maquette qui porte sur tout le périmètre. Les 2 autres PLQ viendront s'y greffer pour présenter un projet commun, sous forme de maquette. **M. Gandolfo** précise que le département, au vu de la quasi simultanéité de l'état d'avancement des 3 PLQ, a voulu les présenter en même temps à la commission de l'urbanisme afin d'offrir à ladite commission une vision globale. Cela n'empêche pas leur instruction de manière distincte, aucun ne ralentissant l'autre, de ce fait. **M. Riem** souligne que le Bureau Brodbeck et Roulet, respectivement M. Richardet ont accepté de participer aux frais d'étude du PDQ (frais avancés par la Commune).

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte de suivre le Bureau Brodbeck et Roulet sur ce PLQ nouvelle mouture (telle que présentée en commission plénière).

5. Projets de délibération et rapport de commission lié

- Rapport de la commission des finances du 17 octobre 2016

M. Gillibert, Président de la Commission des finances, imagine que tous les membres du CM ont lu ce rapport. A l'unanimité, la commission propose au Conseil municipal d'approuver le projet de budget, tel que modifié.

Le rapport de la commission est approuvé (sans remarque ni modification) à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal.

- **Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

Vu le budget administratif pour l'année 2017 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Frs 4'726'805.- aux charges et de 4'728'300.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Frs 1'495.- ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2017 s'élève à 51 centimes ;

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2017 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes ;

vu le rapport de la commission des finances du 17 octobre 2016 ;

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

par, décide :

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2017 pour un montant de Frs 4'726'805.- aux charges et de Frs 4'728'300.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Frs 1'495.-.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2017 à 51 centimes.*
3. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2017 à 100 centimes.*
4. *D'autoriser le maire à renouveler en 2017 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité des membres présents du CM.

- **Proposition du Maire relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises**

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une

solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1er janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

par, décide :

- 1. D'ouvrir au maire un crédit de Frs 53'800.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 08.562), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (rubrique 08.162 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.331 dès 2018.*

4. D'autoriser le maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité des membres présents du CM.

Le Président remercie l'Exécutif et M. Gandolfo pour l'élaboration de ce budget.

6. Questions

7. Divers

- **Mme Minasso Rota** a été interpellée par des communiens concernant le sapin (« gros, grand et moche ») planté à la hauteur du numéro 9 de la Route d'Epeisses, pour savoir si la Mairie ne compte pas intervenir pour éviter de plus gros dégâts aux canalisations ou à la maison. **Mme Scheibler** répond que la question a été évoquée avec la Régie. Ce sapin est sain et ne peut dès lors pas être abattu. Pour le moment, il ne constitue aucun risque, ni pour la maison, ni pour les habitants, ni pour les canalisations.
- **M. Dethiollaz** évoque les panneaux de signalisation placés dans le parking de l'école, notamment le panneau de sens interdit (depuis la route d'Avully), dont la visibilité est très mauvaise. **Mme Maison** est déjà intervenue auprès de l'entreprise, qui fera en sorte de déplacer ce panneau (devant l'arbre) pour le rendre plus visible. **M. Dethiollaz** suggère que la hauteur du panneau posé à l'entrée du parking soit aussi revue à cette occasion.
- **M. Fuchs** se fait l'écho du Groupe Alliance Communale pour Avully, qui a mis en évidence un problème qu'il souhaite soumettre ce soir à l'ensemble du Conseil municipal. Le Groupe a l'impression que les membres du CM manquent d'informations et que les questions restent parfois sans réponse. En essayant d'en comprendre la cause, il a constaté que les commissions se réunissaient peu souvent, eu égard au travail à accomplir. A une certaine époque, les réunions de commissions étaient beaucoup plus nombreuses et les informations circulaient donc mieux. Les questions pouvaient être résolues dans le cadre de ces réunions. M. Mayer avait en son temps suggéré d'établir un calendrier fixe des commissions, ce qui posait problème dans la mesure où l'on n'était pas certain d'avoir des sujets à traiter. Le Groupe Alliance Communale pour Avully pose ce soir le problème sur la table, pour savoir si des idées ou des propositions pourraient surgir. **Mme Carmona Fischer** relève que le Conseil municipal a aussi souvent discuté de la transparence des informations. Il suffirait que l'Exécutif, qui peut prendre la parole quand il le souhaite durant le CM, vienne avec les informations demandées. Toute information ne doit pas forcément amener à la réunion d'une commission. Le Conseil municipal devrait bénéficier, lors de ses séances mensuelles, de plus d'informations, même jugées de peu d'importance par l'Exécutif. C'est à force d'entendre ces informations qu'il fera peut-être sens de réunir des commissions pour en discuter. **Le Président** se demande si l'Exécutif ne devrait pas, lorsqu'il a des informations à donner, solliciter la tenue de telle ou telle commission. Entre le trop et le pas assez de commissions, une marge devrait être trouvée. **M. Dethiollaz** souligne que les commissions de l'année pourraient être agendées, quitte à décider au Conseil municipal précédent d'annuler la séance s'il n'y a pas de dossier à traiter. A Avusy, un point « communication des commissions, fixation des dates des prochaines commissions » est systématiquement porté à l'ordre du jour des séances du Conseil municipal. Pour Chancy, ce point s'intitule « Propositions individuelles et questions. Informations des commissions ». Ce mode de faire ne pourrait-il pas être repris au niveau du CM d'Avully, avec un point de l'OJ consacré aux commissions à convoquer. **Le Président** suggère que cette idée soit travaillée au Bureau. **M. Dethiollaz** considère que le Bureau pourrait tenir un tableau des commissions et déterminer, en fonction des informations à donner, si une commission doit être convoquée. **M. Matthey-Jonais** imagine qu'une synthèse de ces différentes informations pourrait être transmise aux membres du Conseil municipal, en même temps que l'ordre du jour des séances. **Mme Scheibler** relève que les Conseillères et Conseillers municipaux sont aussi habilités à amener des propositions qu'ils aimeraient voir réaliser sur la Commune. **M. Fuchs** souligne qu'il ne s'agit pas d'attaquer l'Exécutif mais simplement de refléter une certaine frustration, un malaise face à ces questions qui doivent être résolues, sans aucun esprit partisan ni animosité envers qui que ce soit. **Le Président** pense que le Bureau pourrait être plus attentif et proactif à ce niveau, en effectuant un suivi et en tenant un échéancier. **M. Binet** rappelle que les membres les plus curieux du CM ont toujours la possibilité de passer à la Mairie pour obtenir des informations. **Mme Carmona Fischer** juge que tous les membres du CM doivent tout savoir. Ce n'est pas une question de disponibilité ou d'envie. Il en va de la responsabilité de chacun (en tant qu'élu). **Le Président** pense que le Bureau peut déjà

s'engager à assurer un suivi des différents points (échancier à définir). Le changement ne sera peut-être pas flagrant dès le mois de janvier ; un peu de temps sera nécessaire pour mettre ce dispositif en place.

- **Mme Jendoubi** demande où en est le projet du Presbytère. **M. Riem** n'a pas de nouvelle pour l'instant. **Mme Jendoubi** relève que c'est un projet assez grandiose, du moins pour Avully. Le nombre de places de parking semble poser problème pour obtenir l'autorisation. Il serait un peu ennuyeux que de très beaux (et onéreux) appartements soient ainsi mis à disposition, sans places de parking en suffisance. Ce projet un peu « fou » devrait être assumé jusqu'au bout. Un terrain voisin pourrait être utilisé pour y construire un parking souterrain et permettre ainsi de résoudre un certain nombre de problèmes de parking, que ce soit pour le Presbytère lui-même, pour le Temple ou les habitants d'Avully. Ne vaudrait-il pas la peine de réfléchir aux options possibles ? **M. Fuchs** précise, en sa qualité de Président de la commission des bâtiments, que cette possibilité a été envisagée sur le terrain contiguë, qui appartient à M. Halff (et pas à la Commune). Cette parcelle est en zone 4B mais les droits à bâtir ont été transférés ailleurs. Le type d'autorisation à obtenir ne serait peut-être pas aussi compliqué pour un parking aménagé en surface (versus un parking souterrain). **Le Président** relève que les droits à bâtir peuvent revenir. Il faudrait d'abord que la Commune devienne propriétaire du terrain avant d'envisager un quelconque projet, note **M. Fuchs**. L'Exécutif pourrait être invité à effectuer une nième démarche auprès de M. Halff pour qu'il accepte de céder son terrain. **M. Riem** pense qu'il y aurait peut-être une autre solution, sur laquelle il ne peut pas s'avancer en l'état. Ce dossier trainant depuis longtemps, il est temps de prendre langue avec la direction du département. **Mme Besse Giorgi** demande si ce projet de parking ne pourrait pas se faire sur le terrain de M. Halff, qui bénéficierait de revenus locatifs. **M. Riem** informe le CM que la Mairie contactera éventuellement M. Halff à propos de cette parcelle.
- **Le Président** revient sur le courrier de M. Fischler concernant les gravières. L'Etat s'apprête à déclasser du terrain agricole pour en faire de la zone industrielle, perdue au fin fond de la campagne. En lien avec le message récemment envoyé aux Communes de la Champagne (dont Avusy) pour préconiser l'intercommunalité, il serait à la fois intéressant et logique que le CM d'Avully entre en matière (sans forcément prendre position), ce d'autant que des gravières seront bientôt ouvertes sur le territoire communal, sur des parcelles qui pourraient à terme être déclassées en zone industrielle. **M. Riem** relève que la situation d'Avusy n'a rien à voir avec une exploitation de gravières. Il s'agit d'une zone dont l'affectation sera modifiée à l'usage d'une exploitation de déchets de chantiers, ajoute **M. Fuchs**. Avec du vieux béton et des vieux enrobés, il est possible de fabriquer un gravier qui n'est pas forcément de la meilleure qualité mais permet néanmoins de faire des bases ou des remblayages avant les couches de finition. Ce genre d'installations est absolument indispensable sur le canton. Celle d'Avusy existe déjà mais requiert une modification de zone. Il appartiendrait au Grand Conseil de s'y opposer cas échéant, mais ce n'est pas le rôle des communes voisines d'Avusy. L'emplacement n'est pas si désastreux pour les communiens. Cette MZ est inhabituelle mais nécessaire dans le cas précis. M. Fuchs ne suivra personnellement pas, même au nom de l'intercommunalité, la lettre de M. Fischler. **Mme Carmona Fischer** précise que la proposition du Président visait simplement à discuter de la question (cadre d'intercommunalité), sans forcément l'appuyer. **Le Président** demande au CM s'il accepte d'entrer en matière pour une discussion, éventuellement via la commission intercommunale. **M. Dethiollaz** souligne que cette commission a pour but de travailler ensemble sur différents sujets (voirie ou autres) mais pas de discuter des soucis rencontrés par telle ou telle commune. L'interpellation de M. Fischler s'adresse à toutes les communes du Canton, note **M. Riem**.

Par 8 non, 4 oui et 1 abstention, l'entrée en matière pour une discussion sur les gravières (courrier de M. Fischler) est refusée.

Fin de séance : 20h20

Signatures :

Le Président

La Secrétaire